

# TERMES DE RÉFÉRENCE

## Pour

Formation de l'équipe du projet "PAQ-PAES T1-PAS03" relative à la formulation des produits cosmétiques

N°02/Consultant/PAQ-PAES T1-PAS03

#### 1. Contexte de l'action

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) a préparé un Projet de Modernisation de l'Enseignement Supérieur en soutien à l'Employabilité des jeunes diplômés (PromESsE/TN) et mobilisé une partie de son financement auprès de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (Accord de prêt n° 8590-TN). Dans ce cadre, le MESRS a lancé un nouveau Fonds d'Innovation : le PAQ pour le Pré-Amorçage et Essaimage Scientifique (PAES) dédié à la valorisation et à l'exploitation des résultats innovants issus des structures de recherche.

PAQ PAES vise (i) la promotion du transfert des connaissances et des technologies des milieux universitaires vers le monde professionnel et (ii) l'appui à la création et au fonctionnement des Spin-Offs. Il s'agit de mettre à la disposition des porteurs de projets innovants (sur une base compétitive et dans le cadre de la valorisation des résultats de leur recherche) des fonds pour le pré-amorçage de leurs propres entreprises innovantes et la création d'emplois qualifiés. Ce mécanisme devrait également dynamiser l'écosystème de la valorisation des résultats de la recherche au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

La candidature de Docteur Ferdaws GHRAB suite à l'appel du PAQ-PAES a été retenue. Le projet soumis par Dr. Ferdaws GHRAB est baptisé "Lancement d'une startup de production d'une gamme de produits FAR-SKIN-CARE réparatrice de la peau caractérisée en ce que le principe actif est un complexe d'extraits de plantes régénérateur cellulaire".

Ce projet vise à valider les 3 produits cosmétiques : une crème, un gel et une eau micellaire ainsi que la Fiche de Données Sécurité (FDS) d'un extrait de plante, conformément à la réglementation européenne. Ceci nécessite la maitrise de la formulation des produits cosmétiques.

Dans ce contexte, la Faculté des Sciences de Sfax se propose de confier à un consultant individuel, la mission d'assurer des formations pour l'équipe du projet "PAQ-PAES T1-PAS03" en formulation de produits cosmétiques.

## 2. Objectifs de la mission

- Assurer des formations dans les thématiques suivantes:
- Les principes et les tendances dans la formulation des produits cosmétiques
- Choix et contrôle des agents tensioactifs pour une meilleure formulation
- Analyses et essais de contrôle qualité des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle"
- Choix des bons conservateurs
  - Assurer un workshop : Application de formules cosmétiques

## 3. Activités nécessaires à l'accomplissement de la mission

- Assurer 4 formations dans ces thématiques à l'équipe du projet :
- Les principes et les tendances dans la formulation des produits cosmétiques
- Choix et contrôle des agents tensioactifs pour une meilleure formulation
- Analyses et essais de contrôle qualité des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle"
- Choix des bons conservateurs
  - Assurer un workshop : Application de 3 formules cosmétiques : Crème cosmétique à chaud, eau micellaire et gel nettoyant.

#### 4.Livrables

A l'étape finale et suite aux formations et du workshop, les livrables de cette mission seront des certificats de formation pour toute l'équipe du projet attestant l'assistance aux divers formations et au workshop.

## 5. Calendrier de remises des livrables, durée et lieu de la mission

Le planning de réalisation de la mission ainsi que les délais de soumission des livrables seront définis dans le contrat du consultant. Le consulting durera 4 mois. La date définitive de démarrage de la mission sera définitivement fixées lors de la négociation du contrat.

Les formations et le workshop seraient assurés dans le Laboratoire des Sciences de l'Environnement et Développement Durable (LASED) à l'Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieur de Sfax (IPEIS).

## 6. Ressources ou compétences humaines requises

En raison de la nature de la mission, le profil recherché pour cette mission est celui d'un(e) candidat(e) ayant montré des compétences confirmées dans la réalisation de formations dans le domaine de cosmétologie.

Le consultant à recruter devra justifier des qualifications suivantes :

- Être titulaire d'une maîtrise en sciences et techniques en biotechnologie médicales ou équivalent
- Avoir une carrière professionnelle pertinente pour la mission et expériences générales d'un consultant et des connaissances du contexte dans le domaine cosmétique.
- Avoir une expérience d'au moins 3 ans dans la formulation de produits cosmétiques
- Avoir une expérience d'au moins de 5 ans dans des industries de produits cosmétiques.

### 7. Pièces constitutives de la manifestation d'intérêt

Pour postuler à cette offre, les documents suivants sont requis :

- Une lettre de candidature au nom de Monsieur le Doyen de la Faculté des Sciences de Sfax ;
- Le *Curriculum Vitae* incluant toute information indiquant que le candidat atteste de l'expérience et des compétences nécessaires et qu'il est qualifié pour exécuter les prestations demandées. Un modèle de CV téléchargeable sur le site de <a href="http://www.fss.rnu.tn/">http://www.fss.rnu.tn/</a> devrait être suivi.
- Une liste des références du consultant dans des missions similaires ;
- La copie des pièces justificatives (i) des diplômes, (ii) des expériences générales acquises par le candidat, et (iii) des qualifications du candidat en rapport avec la nature de la mission.

#### 8.Méthode de sélection

Le mode de sélection de consultant est celui du consultant individuel (personne physique) selon les directives de la Banque Mondiale. Toute candidature émanant d'un bureau ou d'un groupement sera exclue.

La sélection du consultant individuel est effectuée conformément aux procédures définies dans les directives « Sélection et Emploi des Consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale, Editions Mai 2004, mises à jour en Janvier 2011 ».

Une commission de sélection (CS) des candidatures établira un classement des candidats selon les critères suivants :

Critères	Notation
Carrière professionnelle pertinente pour la mission	50
Diplômes et qualifications pertinents pour la mission	30
Expériences générales du consultant	20
Total	100

Un Procès Verbal de classement des candidats est rédigé au terme de la sélection par le CS qui établira une liste restreinte pour la négociation du contrat. Un score minimal de 70/100 est requis pour être éligible. Tout candidat ayant un score nul dans l'une des rubriques est éliminé de la sélection, indépendamment de son score final.

Avant l'attribution définitive du contrat, celui-ci sera négocié avec le consultant sélectionné. Les négociations portent essentiellement sur :

- Les conditions techniques de mise en œuvre de la mission, notamment le calendrier détaillé de déroulement.
- L'approche méthodologique.
- Le contenu des livrables.
- L'offre financière.

## 9. Responsabilités respectives

L'expert est tenu d'assurer les formations dans les différentes thématiques suscitées, d'assurer le workshop de formulation de produits cosmétiques et de fournir à l'équipe du projet les attestations de formation.

Le laboratoire des Sciences de l'Environnement et Développement Durable (LASED) s'engage à mettre à la disposition de l'expert une salle pour assurer les formations et le workshop.

Le porteur de projet s'engage à fournir toutes les données nécessaires à l'accomplissement de-la mission du consultant.

#### 10. Conflits d'intérêt

Les consultants en conflits d'intérêt, c'est-à-dire qui auraient un intérêt quelconque direct ou indirect au projet ou qui sont en relation personnelle ou professionnelle avec la Faculté des Sciences de Sfax doivent déclarer leurs conflits d'intérêt au moment de la transmission de la lettre de candidature pour la mission. Tout fonctionnaire doit présenter l'autorisation nécessaire pour assurer la mission.

#### 11.Confidentialité

Le consultant retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion. Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.